

Service d'Aide Juridique aux Exilé-e-s (SAJE)

Situation

De nombreuses personnes sont contraintes de fuir leur pays d'origine pour échapper à la violence, à la torture voire à la mort, au manque d'infrastructure médicale ou de personnel soignant qualifié, à la misère, à la pauvreté ou à l'impossibilité de se construire un avenir décent. Le terme de leur exil est parfois la Suisse, où elles demandent l'asile.

La Loi sur l'asile ne permet toutefois pas à l'ensemble de ces personnes demandant l'asile de pouvoir prétendre au statut de réfugié ou à une admission provisoire et de pouvoir ainsi rester en Suisse. Les personnes requérantes d'asile ne maîtrisent en général pas de langue nationale et ne sont pas familiarisées avec le mode de vie suisse et la complexité du système judiciaire. Il en va donc du respect tant des droits humains que des valeurs de l'Etat de droit que ces personnes puissent bénéficier d'un conseil et d'une défense juridiques accessibles et de qualité. C'est cette aide que le SAJE offre aux requérants d'asile séjournant au Centre d'enregistrement et de procédure (CEP) de Vallorbe ou dans l'un de ses centres satellites de Perreux (Neuchâtel) ou des Rochats (Vaud) et à celles et ceux qui ont été attribués au canton de Vaud.



Objectifs

Le Projet SAJE informe, oriente et défend les personnes requérantes d'asile dans leur procédure d'asile et après la clôture de cette dernière

Il vise à :

- Informer les personnes requérantes d'asile sur la procédure d'asile (auditions, éléments de preuve, décision, renvoi), sur la possibilité d'un réexamen de leur demande, sur le regroupement familial, sur l'aide d'urgence, etc.
- Défendre juridiquement : a) les personnes requérantes d'asile dans leur procédure d'asile ; b), les personnes déboutées dans les procédures visant au réexamen de leur demande ou à l'obtention d'un permis B humanitaire ; c), les personnes titulaires d'un livret F, en ce qui concerne leur régularisation (obtention du permis B), leur demande de regroupement familial ou en cas de levée de leur autorisation de séjour.
- Etre à disposition de la société civile intéressée à la situation ou à l'évolution du droit d'asile, du point de vue de l'expérience du terrain.

Bénéficiaires

Le projet s'adresse à toute personne qui demande l'asile en Suisse et qui n'est pas encore bénéficiaire d'un permis B, à savoir les personnes titulaires d'un livret N, d'un livret F ou les personnes déboutées (non-entrée en matière ou décision négative). Ces personnes doivent séjourner au CEP à Vallorbe ou avoir été attribuées au canton de Vaud.



Activités

Les collaboratrices et les collaborateurs du SAJE sont essentiellement des juristes. Leur activité consiste principalement à informer et conseiller les personnes requérantes d'asile ou titulaires d'un livret F lors de ses permanences juridiques, ainsi qu'à recourir au nom de ses personnes mandantes contre les décisions négatives du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), du Service de la population du canton de Vaud (SPOP) ou des autorités d'assistance cantonales.

Le SAJE collabore ainsi au respect des droits humains et des principes de l'Etat de droit. Il participe également à l'effort d'intégration des personnes déboutées ou titulaires d'un livret F qui séjournent depuis de nombreuses années en Suisse, en les aidant à être régularisées. Enfin, le SAJE maintient un lien avec l'une des populations les plus précarisées de Suisse – les personnes à l'aide d'urgence – et met tout en œuvre pour que leur dignité soit respectée.

Mise en oeuvre du projet

Statistiques 2016 :

En 2016, le SAJE a réalisé 1521 consultations à Lausanne et 965 auprès des CEP, pris 291 nouveaux mandats à Lausanne et 121 auprès des CEP. Les juristes ont effectué 345 actes juridiques importants (recours, réexamens...). Ils ont obtenu 23 arrêts positifs du Tribunal administratif fédéral et 155 décisions positives du SEM - Secrétariat d'Etat aux migrations.

Les défis du SAJE :

La nouvelle loi sur l'Asile prévoit que l'essentiel des procédures se passera dans des Centres de la Confédération, de façon accélérée pour un 60% de requêtes, dès le 1.01.2019. Dans ce cadre, le SEM a engagé du personnel pour clore un maximum de demandes régies par l'ancien droit. Les juristes sont donc confrontés à une augmentation sensible des décisions à analyser et le principal objectif 2017 est de tenir la surcharge et d'offrir un entretien individualisé à tout requérant du canton de Vaud qui souhaite faire analyser sa décision.

Le SAJE souhaite également maintenir des relations fréquentes avec le réseau autour des mineurs non-accompagnés (MNA), poursuivre les réflexions issues du symposium de novembre 2016 co-organisé avec le CHUV et publier ou co-publier un ou des articles sur la question de la détermination de l'âge d'un MNA et les principes qui devraient guider leurs auditions.

Le projet SAJE s'est associé au projet InfoRefugees qui offre une primo information aux requérants d'asile nouvellement arrivés dans le canton de Vaud. Une juriste du SAJE profitera de leur infrastructure pour continuer d'assurer une présence aux Rochats et à Perreux, afin d'offrir une information juridique. Le SAJE continuera également de sensibiliser la société civile sur les conditions d'isolement de ces personnes et de faciliter, dans la mesure de ses moyens, toutes les initiatives citoyennes pour aller à leur rencontre.

Service d'Aide Juridique aux Exilé-e-s (SAJE)

Budget 2017

CHF 608 900.–

Partenaires et soutiens

Association auprès des Re-
quérants d'Asile de Vallorbe
Œcuménique et Humanitaire
(ARAVOH), Caritas Vaud,
Centre social protestant Vaud,
Eglise Evangélique Réformée
du Canton de Vaud, SOS-Asile
Vaud.

N° de projet EPER

560.018

Chargé de programmes

Chloé Bregnard Ecoffey

Contact

SAJE
Rue Enning 4
Case postale 7359
1002 Lausanne
Tél. +41 21 351 25 51
info@saje-vaud.ch
www.eper.ch
Dons : CCP 10-1390-5